



N°	Mesure	Description	Responsable	ÉCHÉANCIER					Avancement	Commentaire
				2016	2017	2018	2019	2020		
MATIÈRES RÉSIDUELLES										
1	Mettre en place des mesures ou offrir des incitatifs pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage afin de réduire à la source la quantité de matières organiques collectées.	Publications semestrielles dans le journal local (un traitant de l'herbicyclage et l'autre du feuillicyclage) Publier le fond Éco IGA pour l'achat de composteur domestique et mettre en place un programme similaire pour les citoyens du territoire de planification.	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	Nous avons publié dans le journal local le Fonds Éco-IGA qui offre des composteurs à bas prix. Un article et une publicité a été publié dans le journal local concernant le feuillicyclage en octobre 2017 et celui concernant l'herbicyclage sera publié dans le journal du mois de juin-juillet-août 2018.	Voir annexe 1 et annexe 2
2	Adopter et modifier la réglementation municipale relative à la gestion des matières résiduelles pour : - interdire le dépôt dans le bac à déchets du bois, du papier, du carton, des RDD, des résidus verts et alimentaires. Adapter la réglementation municipale aux nouveaux enjeux, objectifs et stratégies de gestion des matières résiduelles - exiger l'acheminement des résidus CRD vers l'Écocentre Paul Ménard	Adapter la réglementation municipale aux nouveaux enjeux, objectifs et stratégies de gestion des matières Résiduelles	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu, aucune modification au règlement en 2016-2017-2018	-
		Exiger l'acheminement des CRD vers l'Écocentre Paul Ménard	Ville de Chapais	X	X				La mise en place d'une réglementation interdisant les CRD dans les poubelles n'a pas été mise en place en 2017, mais devrait l'être en 2018.	-



3	Implanter la collecte des résidus alimentaires et verts dans le secteur résidentiel et les ICI assimilables comme l'épicerie, et recourir à un traitement des matières organiques putrescibles	Bannir du bac de déchets les matières organiques putrescibles	Ville de Chapais				X	X	-	-
4	Contribuer à l'établissement de partenariats de distribution de surplus de produits alimentaires entre les supermarchés et les organismes visant à assurer la sécurité et l'autonomie alimentaires de certaines couches de la population	Réduire le gaspillage Alimentaire (réduction à la source) Réduire le suremballage et créer un partenariat entre l'Épicerie Bonichoix, la Guignolée et les Cuisines aliments-terre de Chapais.	Ville de Chapais	X	X				Aucune démarche n'a été faite en ce sens pour l'instant, mais nous comptons réaliser le partenariat avant la réouverture de la Cuisine aliments-terre en octobre 2018.	-
5	Inciter les organisateurs d'un événement réunissant un grand nombre de gens à mettre en place, pour toute la durée de l'évènement, des contenants à trois voies pour le dépôt de matières résiduelles (événements écoresponsables)	Augmenter la récupération de matières recyclables et organiques	Ville de Chapais/ GREIBJ			X	X	X	Pour l'évènement de Chapais en fête à l'été 2017, des bacs de recyclage ont été mis en place/ Les bacs sont aussi disponibles, à chaque année, lors du festival du doré Baie-James au lac Opémiska	-
6	Installer dans les nouveaux lieux publics et dans ceux existants, en plus des bacs de recyclage et de déchets, des bacs pour le dépôt de résidus alimentaires.	Augmenter la récupération du recyclage (2016-2017) et des matières organiques (2018-2020)	Ville de Chapais	X		X	X	X	Des îlots de récupération 2 voies ont été installés au printemps 2017.	Annexe 3
7	Faire une collecte semestrielle des encombrants (au lieu d'une seule) et exiger la récupération des matières récupérables	Faire deux collectes des encombrants au lieu d'une seule à partir de 2017 et rendre les encombrants encore en bon état disponible aux	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	Une deuxième collecte des encombrants est prévu à l'automne 2018.	-



		citoyens pour une durée d'une semaine à l'écocentre (ou plus selon l'espace disponible)								
8	Maintenir et améliorer les services de collecte des matières recyclables assimilables à la collecte sélective du milieu résidentiel et des petits ICI	S'assurer que les collectes ont lieu et que le tri des matières est fait correctement afin d'éviter que le recyclage soit souillé avec des poubelles.	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu	-
9	Maintenir les opérations d'exploitation de l'écocentre	Le maintien du service est essentiel pour les résidus de CRD et pour diminuer le nombre de citoyens qui vont porter leurs déchets en nature autour de la municipalité.	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu : nous avons augmenté la publicité dans le journal local publications pour faire connaître le service aux citoyens en 2016-2017-2018	Annexe 4
10	Récupérer et valoriser le gyproc et le bardeau à l'Écocentre de Chapais	Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition.	Ville de Chapais		X				En continu	-
11	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte (BBA) ainsi que le bois dans les contrats municipaux.	Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition/ modifier les appels d'offres afin d'intégrer cette obligation.	Ville de Chapais		X	X	X	X	La Ville de Chapais est en train de mettre en place un site d'entreposage du BBA où les citoyens pour déposés leurs BBA (automne 2018)	-
12	Maintenir les services de collecte (déchets, matières recyclables) actuellement offerts sur le territoire	L'action assurera la continuité des services offerts actuellement à la population et aux ICI	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu	-
13	Élimination de dépotoirs en nature autour de la municipalité	Répertorier et éliminer les dépotoirs en nature bisanuellement (contrat donné par la municipalité)	Ville de Chapais	X		X		X	En continu	-



ACQUISITION DE CONNAISSANCE											
14	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI afin de mieux cibler les interventions	Connaitre pour mieux gérer						X	X	-	-
INFRASTRUCTURES ET SERVICES											
15	Construire une installation de traitement des matières organiques putrescibles (installation de compostage en andains retournés).	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Chapais				X	X	X	-	-
16	Favoriser la mise en place d'une ressourcerie à Chapais ou d'un lieu pour la réutilisation des encombrants lorsqu'ils sont en bon état et mettre en place un lieu d'échange	Aménager un lieu à l'écocentre pour conserver les encombrants en bon état afin qu'il soit réutilisé par un citoyen ou par un organisme de bienfaisance	Ville de Chapais	X	X					Des actions doivent être faites afin de réaliser la récupération des encombrants en bon état.	-
17	Construction d'une usine de traitement des eaux usées							X	X	-	-
INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION											
18	Informers et sensibiliser les gestionnaires d'ICI sur les mesures d'une saine gestion des matières résiduelles	Sensibiliser annuellement par des articles dans le journal local «La Tribune Chapaisienne» et rencontrer les gestionnaires afin de les informer	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	X	Sensibilisation dans le journal local la Tribune Chapaisienne.	-
19	Mettre en œuvre des activités de reconnaissance des ICI qui adoptent des	Réaliser une activité de reconnaissance annuellement	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	X	Aucune activité de reconnaissance n'a été réalisée cette année.	-



	mesures visant une saine gestion des matières résiduelles									
20	Élaborer et diffuser des dépliants sur le tri des résidus de CRD notamment au cours de l'émission par les municipalités des permis de construction, de rénovation et de démolition	Élaborer le dépliant et le remettre à chaque fois qu'un permis de CRD est émis par la municipalité.	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	La publicité de l'Écocentre de Chapais est donnée lors de l'émission d'un permis par la municipalité.	Annexe 4
21	Promouvoir, auprès des entreprises de construction, le nouveau service de tri des résidus de CRD disponible à l'Écocentre Paul Ménard	Faire connaître le service aux entrepreneurs de Chapais en leur envoyant une lettre avec la publicité qui décrit les matériaux acceptés.	Ville de Chapais	X	X				La publicité a été faite dans le journal local de la ville de Chapais	Annexe 4
22	Réaliser une campagne d'information dans le journal local (Tribune Chapaisienne, sur les réseaux sociaux, et sur le site internet de la municipalité) et fournir une assistance téléphonique sur la collecte des résidus verts et alimentaires lorsque la collecte de matières organiques va commencer	Augmenter la récupération de matières organiques	Ville de Chapais			X	X	X	-	-
23	Faire connaître, aux secteurs ICI et CRD, les objectifs du PGMR découlant de la Politique québécoise.	Responsabiliser les secteurs dans la gestion de leurs matières résiduelles	Ville de Chapais	X					Complété	
24	Promouvoir le programme de subvention à l'achat de couches lavables de la Ville de Chapais	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu (1 article promotionnel a été fait dans le journal local chaque année)	-
25	Sensibiliser et informer la population pour qu'elle tri	Faire la sensibilisation dans notre journal local, sur le	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu dans le journal local	-



	bien son recyclage afin que l'on ne retrouve plus de matières putrescibles dans le bac bleu (notamment les carcasses de poisson et le gazon).	site internet et sur nos médias sociaux. Mettre sur pied une méthode de suivi lors du prochain appel d'offres (juin-juillet 2017) pour la collecte des matières résiduelles afin que l'opérateur puisse rapporter des problèmes en lien avec un mauvais tri.								
26	Publier annuellement le Guide du tri et de la collecte des matières résiduelles	Responsabiliser les citoyens dans la gestion de leurs matières résiduelles	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu, une nouvelle édition est prévue en 2018	-
27	Produire et diffuser le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	Évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et apporter des corrections, le cas échéant	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	Publié sur le site internet de la municipalité	
28	Suivre et diffuser les statistiques de récupération	Responsabiliser les citoyens dans la gestion de leurs matières résiduelles	Ville de Chapais	X	X	X	X	X	En continu sur le site internet de la municipalité	-
29	Sensibiliser et informer et les utilisateurs du Camping Opémiska afin de rétablir la collecte du recyclage. Voir quelles sont les causes du mauvais tri des déchets sur les lieux afin d'y rétablir la collecte du recyclage.	Faire une évaluation, avec les gestionnaires du camping, des causes du mauvais tri et ajouter, au besoin, des poubelles et des bacs bleus afin de rétablir le service. Sensibiliser les utilisateurs permanents du camping et s'assurer que l'information est aussi donnée aux autres utilisateurs lors de leur arrivée.	Ville de Chapais			X	X	X	-	Annexe 4



Ce n'est pas parce que
c'est une feuille...



qu'il faut la mettre
dans le bac bleu...

Mal trier ses déchets nuit à la récupération: consulter l'article à la page suivante si vous voulez une alternative à la poubelle pour vos feuilles mortes



Pratiquer le «feuillicyclage»

Mais ne metez pas vos feuilles mortes dans le bac bleu!



Comme l'herbicyclage (, qui consiste à laisser les rognures de gazon en place pour qu'elles fertilisent le sol, le feuillicyclage consiste à tondre les feuilles mortes et à les laisser au sol. Les deux méthodes produisent un

engrais naturel.

Comment faut-il s'y prendre? La Ville de Chapais indique qu'il faut passer la tondeuse (idéalement une tondeuse-déchiqueteuse) sur les feuilles sèches, dès qu'elles commencent à tomber. On doit les tondre fréquemment afin d'éviter qu'elles n'endommagent le gazon en s'accumulant. On ne devrait pas laisser

plus de cinq centimètres de feuilles déchiquetées sur le gazon pour ne pas l'étouffer.

La Ville de Chapais propose à ceux qui n'ont pas de tondeuse de dé-

poser les feuilles sèches dans un grand récipient et de les déchiqeter avec un coupe-bordure.

Plates-bandes ou jardin

On peut faire profiter du surplus de feuilles aux plates-bandes ou au jardin. Le sol et les plantes pourront ainsi bénéficier d'éléments minéraux supplémentaires pour traverser l'hiver. Sinon, on l'ajoute à son compost.

Tout le monde y gagne. Les coûts de collecte sont réduits en même temps que vous économisez temps et énergie!





Annexe 3







À Vendre

Pour information, contactez Paul Ménard au
(418) 770-6147 ou le (418) 745-3076

OÙ SE RENDRE?



HEURES D'OUVERTURE

Il est strictement interdit de déposer des objets à l'écocentre en dehors des heures d'ouverture;

***Horaire d'été
(1er mai au 31 octobre)**

Mardi : de 16h00 à 19h00
Mercredi: de 16h00 à 19h00
Jeudi : de 16h00 à 19h00
Vendredi : de 14h00 à 18h00
Samedi : de 13h00 à 17h00

***Horaire d'hiver
(1er novembre au 30 avril)**

Mardi : de 16h00 à 19h00
Jeudi : de 16h00 à 19h00
Vendredi : de 14h00 à 17h00
Samedi : de 13h00 à 17h00

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Bois
- Encombrants métalliques
- Encombrants (meubles, matelas, etc.)
- Matériaux triés de construction, de rénovation et de démolition (CRD)
- Granulats (béton, briques, asphalte)
- Pneus sans jantes (diamètre inférieur à 48,5 pouces)
- Peinture
- Produits électroniques et informatiques
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Huiles usées (dans leur contenant d'origine seulement)

MATIÈRES REFUSÉES

- Les matières non triées ne sont pas acceptées
- Armes, munitions et feux de bengale
- Bonbonnes de propane de plus de 20lbs
- Bonbonnes de gaz sous pression
- BPC
- Carcasses d'animaux
- Cyanure
- Déchets biomédicaux ou radioactifs
- Dormants de chemin de fer
- Médicaments
- Ordures ménagères
- Résidus dangereux des ICI
- Pneus surdimensionnés (plus de 48,5pouces)
- Résidus d'amiante

